

## UNE VISITE À SAINT-APOLLINAIRE....

Depuis que j'avais entendu parler de SAINT APOLLINAIRE, je souhaitais tenter de connaître de plus près cette réalisation. C'est ainsi que, grâce à Mme BOURLET, coordinatrice de GÉNÉRATIONS, mon mari et moi avons été reçus, le 20 Août, par M. GALLI, Directeur Adjoint Médico-social des petites unités de vie de la FEDOSAD, que nous remercions vivement : malgré sa charge de travail particulièrement importante en période de vacances, M. GALLI nous a consacré près de 2 heures ; il nous a expliqué origine, fonctionnement, valeurs de la structure et fait visiter l'ACCUEIL DE JOUR et le DOMICILE PROTÉGÉ.

Voici, brièvement résumées, les principales étapes de la conception et la construction de cet ensemble. Nous insisterons ensuite sur ce qui nous a frappé dans sa construction, les références éthiques, l'état d'esprit qui règne ici.

### - PRINCIPALES ÉTAPES

. Dans les années 1980 M. P.H. DAURE - maintenant Directeur de la FEDOSAD (Fédération dijonnaise des œuvres de soutien à domicile - association 1901, créée par des bénévoles en 1956) - est confronté, dans ses activités professionnelles, à la misère des hospices. Il conçoit l'organisation d'unités de vie pour personnes âgées en perte d'autonomie. Une petite unité est créée à DIJON, en 1988 : un grand appartement accueille 4 personnes ; tout est organisé afin que, d'une part, les personnes accueillies disposent d'une chambre individuelle et de parties communes comme une salle à manger, une cuisine, une salle de bain et des espaces extérieurs et, d'autre part, qu'ils se sentent – et vivent - en toute sécurité : soins quotidiens, intendance assurée, surveillance de nuit, etc... Expérience menée pendant une année... sans autorisation préalable, mais avec le soutien de l'hôpital psychiatrique de DIJON.

Après un bilan très positif des familles des personnes accueillies, Préfet, représentants de la DDASS, du Conseil Général, etc... furent invités alors à visiter cette unité de vie expérimentale. Convaincus du bien-fondé de cette conception, une autorisation de 30 places, avec 10 places au titre de l'aide sociale est accordée.

. Contacts pris par M. DAURE avec M. THIRY, Directeur Général de la FEDOSAD et élu municipal pour la Ville de DIJON pendant 24 ans, actuellement Président de la FEDOSAD. Les premières réalisations voient le jour à DIJON à partir de 1987.

. En 1996, la Municipalité de SAINT APOLLINAIRE - petite ville de l'agglomération dijonnaise - réalise un plan gérontologique afin de déterminer les besoins des personnes âgées de la commune. M. DELATTE, Maire de SAINT APOLLINAIRE, souhaite privilégier le statut de "ville à la campagne" de la commune ; il est acquis à

l'idée de création d'un complexe intergénérationnel. Il met à disposition de l'OPAC un terrain de 1,2 hectares.

. Un partenariat est engagé ; un groupe de travail se constitue avec les 3 institutions : FEDOSAD, OPAC, Municipalité de SAINT APOLLINAIRE, plus précisément :

> M. DAURE, concepteur du projet

> M. THIRY, convaincu de l'idée que "le premier moyen d'aller vers les autres, dans un monde civilisé, est de dire " BONJOUR !"

> M. DELATTE, qui souhaite développer un "esprit village" dans sa commune et apporter logements sociaux, structures petite enfance et structures d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Ils vont travailler avec leurs équipes respectives auxquelles se joignent des professionnels de santé et des habitants du village, élaborer et créer un **pôle intergénérationnel à SAINT APOLLINAIRE, qui verra le jour le 1er juillet 2002.**

## **- QUE COMPREND LE COMPLEXE ACTUEL DE SAINT APOLLINAIRE ?**

- 76 logements sociaux loués par l'**OPAC de DIJON** soit à de jeunes couples avec au moins un enfant de moins de 5 ans, soit à des retraités,

- des services pour les personnes âgées gérés par la **FEDOSAD** :

> un domicile protégé pour 6 personnes psychiquement dépendantes

> un domicile collectif pour 14 personnes âgées physiquement dépendantes

> un accueil de jour, ouvert à des personnes de plus de 60 ans, présentant des troubles de type Alzheimer ou apparentés

> *en projet : un 2ème accueil de jour de 13 places (fin 2008)*

> *à l'étude : des places d'accueil d'urgence, accessibles en permanence pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.*

- des **SERVICES MUNICIPAUX** destinés aux familles

> halte garderie

> relais assistantes maternelles

> ludothèque ouverte à l'ensemble de la population

> salle de quartier pour réunions d'associations, des manifestations festives

> un restaurant scolaire

> un restaurant ouvert aux habitants de la commune.

- un point accueil services : une personne, rémunérée par la **Municipalité**, est chargée d'une mission d'accueil, information, animation, coordination, éventuellement médiation, de la structure.

***Une liaison est ainsi constituée entre les divers pôles d'activités, dans un état d'esprit intergénérationnel.***

## - CE QUI NOUS A LE PLUS FRAPPÉ

### . SUR LES PLANS ARCHITECTURAL ET AMÉNAGEMENTS INTERNES

> L'ensemble de la structure s'intègre parfaitement dans le village et... dans l'histoire - entre la Place des Etats de Bourgogne, les rues Jean Sans Peur, Charles le Téméraire - immeuble principal de 3 étages – dont les rez-de-chaussée et 1er étage sont affectés aux domiciles collectifs et protégés - avec une façade en forme de courbe ; locaux d'accueil et ludothèque vastes ; parkings d'accès aisés et, semble-t-il, en nombre suffisant ; entre les divers bâtiments : cheminement aménagé de sorte que les occupants des divers bâtiments se croisent naturellement et, ainsi, se disent "Bonjour" !

> Des locaux aménagés de façon simple, originale, soignée :

. les **salles d'accueil ou de réunion** reflètent les animations qui se sont déroulées récemment avec des personnes âgées et des enfants : beaucoup de dessins, de portraits d'enfants, de photos de groupes....

. un petit bâtiment de 2 niveaux abrite l'**Accueil de Jour** : une salle ouverte sur un petit jardin, lumineuse grâce à des baies vitrées ; des mini- ou demi-cloisons permettent une intégration facile des diverses activités offertes, que ce soit la cuisine, le coin télévision ; une table dans l'espace le plus grand permet aussi bien les repas que l'organisation des animations pour 10/12 personnes ; on découvre aussi un bel aquarium, deux jolies volières... A l'étage, une salle de repos.

. le **domicile collectif** comprend

>> au rez-de-chaussée un espace très vivant pour la vie collective, aéré, rendu d'autant plus vaste par la hauteur sous plafond (2 niveaux) cuisine ouverte, des mini-cloisons, là également, permettent des activités ou animations diverses ; un bureau est à disposition des occupants ; une jolie cheminée contemporaine doit bien réchauffer l'atmosphère par temps sombre !

>> en mezzanine, l'accès aux chambres de 20 m<sup>2</sup>, salle d'eau/toilette comprises ; sauf le lit médicalisé, fourni par l'établissement, chaque résidant dispose de ses propres meubles. Une salle de bains commune à l'étage.

### . LE PERSONNEL

- Les diverses unités de la structure fonctionnent avec **le même effectif, les mêmes horaires, programmes, etc... tout au long de l'année**. Pas de rupture pendant les périodes de vacances. Cela est rendu possible par l'implication de la FEDOSAD : cette association à but non lucratif est un organisme important qui couvre DIJON et son agglomération ; actuellement 650 salariés, comprenant les divers corps de métier (personnel infirmier, aide-soignant, auxiliaire de vie, etc...). Une équipe de personnel volant permet des remplacements quasi-immédiats. Ses missions : aide et gardes à domicile, soins infirmiers à domicile, gardes de nuit itinérantes, accueil et soins en établissements spécialisés.

- Le personnel ne porte ni uniforme, ni signe distinctif de sa fonction, ce qui donne une impression de familiarité, de "comme chez soi".

- Un personnel fidèle : peu de fluctuation. Cela tient aux bonnes conditions de travail, au moindre stress par rapport aux établissements que l'on connaît habituellement, à l'état d'esprit dominant dans l'association.

- Un veilleur de nuit par structure : il s'agit d'un service mandataire, dont le personnel est formé aux problèmes spécifiques des personnes âgées.

### **. LA VIE DES PERSONNES ACCUEILLIES**

- La permanence du personnel, sa stabilité entraînent une mise en confiance certaine pour les résidents ;

- Ces résidents peuvent conserver leur médecin généraliste habituel ;

- Les soins infirmiers spécifiques sont assurés par des infirmières libérales ;

- Aucune contrainte dans l'accueil : famille, amis, voisins peuvent rendre visite à tous moments ;

- Les animaux sont admis ;

- Des animations sont régulièrement organisées en liaison avec les familles intéressées - qu'elles habitent le quartier ou non. L'informatique n'y a pas encore trouvé sa place !

- Un médecin coordinateur, gériatre, consacre 2,5 journées/semaine à la structure.

**Tout est fait pour éviter une hospitalisation.** En cas de nécessité - fracture du col du fémur par exemple - la personne est emmenée en milieu hospitalier pour l'intervention chirurgicale indispensable, revient chez elle dès que possible ; la rééducation habituelle sera organisée dans la structure.

- 100 % des décès interviennent dans l'établissement. **Ici, on part du principe que "la mort fait partie de la vie"**. Le mourant reste dans sa chambre jusqu'aux derniers instants. Le moment venu, la mise en bière se fait sur place. Les funérailles se déroulent suivant le même processus que si la personne décédée était restée chez elle.

### **. LES COÛTS**

Le prix de journée est fixé par le Conseil Général, soit, actuellement :

- 74,54 € /jour pour l'hébergement

- 6,69 € /jour pour tarif dépendance.

Les hébergés bénéficient de l'APA globalisée en établissement, des APL versés par la CAF, et de l'aide sociale si les ressources sont insuffisantes pour couvrir le prix de journée.

### **. LES LOCATAIRES DE L'OPAC**

Chaque occupant des appartements de l'OPAC a signé la Charte "BONJOUR, VOISIN"... Pour faciliter la communication entre les occupants, une téléphonie interne a été installée. Un esprit de convivialité s'est instauré progressivement...

## QUELLES REMARQUES EN GUISE DE CONCLUSION ?

Cette formule correspond à un bon compromis entre l'EPHAD et le maintien à domicile. Les animations, telles qu'elles sont conçues, ouvrent la voie à une vie inter-générationnelle.

Avant de nous quitter, M. GALLI pose la question : quelle est votre impression ? Dur de répondre "à chaud", car nous ne pouvons que revivre des situations familiales personnelles douloureuses, vécues dans un contexte, un état d'esprit bien différents ! A aucun moment, dans notre visite, nous n'avons eu l'impression de pénétrer dans un mouvoir... Maintenant, nous ajoutons : merci à MM. DAURE, DELATTE, THIRY et à vos équipes : vous avez démontré - malgré les difficultés de tous ordres que vous avez dû rencontrer dans la réalisation de ce pôle et les problèmes quotidiens inévitables - que l'intergénération n'est pas un leurre, que les "fins de vie" dans une résidence pour personnes âgées peuvent se passer dans un contexte chaleureux, humain.

**Christiane et Gérard COLLET**